

Conseil d'établissement 2024-2025



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE VILLAGE-DES-JEUNES

Le mercredi 28 août 2024,
Tenue au gymnase de l'école à 19h

1. Ouverture de l'assemblée à 19h11.

Mot de bienvenue de la présidente.

2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Mme Audrey Rhéaume, à titre de présidente sortante, préside l'assemblée. Mme Caroline Lamoureux sera la secrétaire d'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Cindy Lavictoire Scardocchio, appuyée de Mme Vivian Orozco d'adopter l'ordre du tel que présenté.

Adopté
Résolution no AGP2024-001

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

La présidente présente sommairement le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 septembre 2023, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable. Les membres qui ont assistés à l'assemblée annuelle précédente peuvent proposer des modifications au procès-verbal au président de l'assemblée, mais ces modifications ne doivent pas changer la substance des décisions prises ni y ajouter des éléments nouveaux, sauf s'il y a une erreur ou une omission manifeste dans le procès-verbal déposé.

Il est proposé par Arhamatoulaye Maiga, appuyée de Cindy Lavictoire Scardocchio D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 septembre 2023, tel que rédigé.

Adopté
Résolution no AGP2024-002

5. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement

La présidente présente les rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement. La présidente apporte des précisions sur les nouveaux rôles qu'auront à jouer les membres parents.

6. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement

- **Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur**

La présidente demande à l'assemblée s'il y a des volontaires pour agir à titre de président d'élection et un autre à titre de scrutateur.

Mme Audrey Rhéaume se propose à titre de présidente d'élection et Mme Emmanuelle Laberge se propose comme scrutatrice.

ATTENDU QUE Mme Audrey Rhéaume se porte volontaire pour agir à titre de présidente d'élection;

ATTENDU QUE Mme Emmanuelle Laberge se porte volontaire pour agir à titre de scrutatrice;

ATTENDU QUE seulement 2 personnes se sont portées volontaires;

Mme Audrey Rhéaume est nommée à titre de présidente d'élection et Mme Emmanuelle Laberge est nommée à titre de scrutatrice.

- **Détermination du nombre de postes en élection**

La présidente d'élection, Mme Audrey Rhéaume, mentionne le nombre de postes en élection soit : 2 postes de 2 ans.

- **Mise en candidature**

La présidente d'élection demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il a des propositions de candidatures.

– La personne suivante dépose sa candidature de façon volontaire :

- Sirakh Marcenat

– La candidate suivante est proposée :

- Mme Cindy Lavictoire Scardocchio est proposée par Vivian Orozco comme candidate à titre de représentante des parents au conseil d'établissement. Mme Cindy Lavictoire Scardocchio accepte sa mise en candidature pour ce poste.

ATTENDU QUE 2 personnes ont déposé leur candidature afin d'agir à titre de membres parents au conseil d'établissement;

ATTENDU QUE 2 postes étaient disponibles;

Les personnes suivantes sont déclarées élues à titre de représentants des parents au conseil d'établissement de l'école Village-des-Jeunes :

Adopté
Résolution no AGP2024-003

7. Élection des substituts :

Mise en candidature :

La présidente explique à l'assemblée le rôle d'un substitut au conseil d'établissement. Le substitut est nommé afin de siéger et voter à la place d'un membre absent lors d'une ou plusieurs séances du conseil d'établissement. Elle demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il a des propositions de candidatures.

- M. Jacques-Edouard Charles
- Mme Arhamatoulaye Maiga

Le nombre de substituts souhaités (2)

Ils sont élus à titre de membres substituts du conseil d'établissement.

Adopté
Résolution no AGP2024-004

8. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement 2023-2024

La présidente fait une présentation sommaire du rapport annuel du conseil d'établissement 2023-2024, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable. Le rapport annuel est joint en annexe à ce procès-verbal.

9. Présentation des rôles et fonctions du comité de parents du CSS

La présidente, présente les rôles et fonctions des membres du comité de parents du Centre de services scolaire (CSS). La présidente explique notamment que le représentant au comité de parents permet d'offrir une voix aux parents de l'école à l'échelle du Centre de services scolaire, car le comité de parents est consulté à propos de divers sujets d'intérêt touchant l'ensemble des écoles du CSS. Par ailleurs, les cinq (5) membres parents qui siégeront au Conseil d'administration du CSS seront désignés par et parmi les membres du comité de parents.

Madame Laberge, directrice de l'établissement, apporte des précisions sur les nouvelles fonctions que le comité de parents aura à accomplir.

10. Élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents du Centre de services scolaire

Mise en candidature

La présidente d'élection demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il y a des propositions de candidatures.

Mme Vivian Orozco est déclarée élue à titre de représentante au comité de parents pour notre école et Mme Cindy Lavictoire Scardocchio est déclarée substitut de la représentante au comité de parents.

Adopté
Résolution no AGP2024-005

11. Présentation du bilan du comité de parents 2023-2024

La présidente ne peut pas présenter le bilan du comité de parents 2023-2024 puisqu'il n'est pas disponible.

12. Organisme de participation des parents (OPP)

La présidente propose que nous formions un OPP pour l'année scolaire 2024-2025.

Mme Vivian Orozco, appuyée de Mme Cindy Lavictoire Scardocchio approuve la création d'un OPP pour l'année scolaire 2024-2025.

Adopté
Résolution no AGP2024-006

13. Période de questions

Un parent demande pourquoi l'assemblée générale de parents n'a pas eu lieu en même temps de la rencontre de parents prévue la 10 septembre.

La directrice, Mme Laberge, explique que l'équipe-école a décidé de le faire en deux temps afin d'alléger la soirée de parents.

14. Mot de la direction

Madame Laberge s'adresse à l'assemblée pour partager ses attentes et ses buts pour la nouvelle année scolaire.

Le conseil d'établissement de l'école Village-des-Jeunes aura à travailler avec le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame afin de prendre les décisions en ce qui a trait à la nouvelle école.

Mme Laberge annonce qu'il y aura un concours pour les élèves de l'école Village-des-Jeunes et ceux de l'école Notre-Dame afin de trouver le nom de la nouvelle école.

15. Levée de l'assemblée générale

La présidente, Mme Audrey Rhéaume, conclut que l'ordre du jour a été écoulé. L'assemblée générale est levée à 19h40.

Adopté
Résolution no AGP2024-007

Audrey Rhéaume
Présidente

Emmanuelle Laberge
Directrice